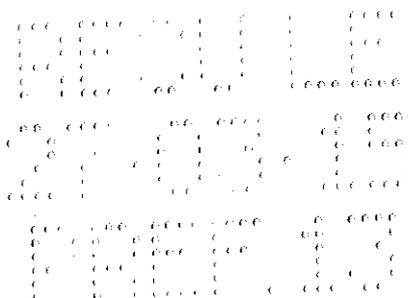




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 20 MARS 2015

INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS

INFORMATION n°17_CA_15_03_20_INFO_MARCHES

L'an deux mille quinze, le 20 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 janvier 2015,

VU

- les statuts de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée,
- la délibération 09/12/11_4 du 9 décembre 2011,
- la délibération 10/07/12_09 du 10 juillet 2012,
- la délibération 03_02_05/04/13 du 5 avril 2013 ;
- la délibération 09_CA_14_12_12 du 12 décembre 2014 ;

La Présidente,

EXPOSE

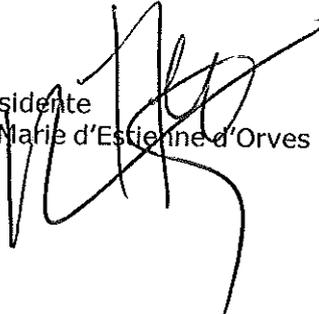
Délibération n° 17_CA_15_03_20_INFO-MARCHES

Conformément aux dispositions des statuts de l'Ecole et des délibérations susvisées, il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration la liste de marchés conclus depuis sa dernière séance, à savoir :

1. Renforcement du plancher de l'atelier Design : Marché 2015/8 avec la société APH pour un montant de 33 852,58 euros TTC
2. Contrôle technique de la rénovation de l'atelier céramique : Marché 2015/1 avec la société CTE CONSTRUCTION pour un montant de 3 360 euros TTC
3. Contrôle technique du renforcement du plancher de l'atelier Design : Marché 2015/2 avec la société CTE CONSTRUCTION pour un montant de 1 176 euros TTC
4. Coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé de la rénovation de l'atelier céramique : Marché 2015/3 avec la société ELYFEC pour un montant de 1500 euros TTC
5. Mise à disposition d'un accès RENATER Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche pour un débit de 100 Mbit/s pour un montant de 24 000 euros TTC
6. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de la cafétéria avec la société SODEXO. Le montant de la redevance s'élève à 10 800 euros pour la part fixe et 1% du résultat net d'exploitation annuel avec un montant minimum annuel de recouvrement annuel de 500 euros pour la part variable
7. Ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire d'un montant maximum de 500 000 euros pour une durée de 12 mois. Le taux est basé sur le taux Euribor 3 mois + 0,90%. Le montant des frais de dossier s'élèvent à 250 euros. Absence de commission d'engagement.

Fait à Marseille, le 20 mars 2015.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves



Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :